

- Assurer la mise en œuvre opérationnelle de l'Observatoire départemental
- Organiser une conférence de l'économie chaque année

Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)

- Harmoniser le taux d'intervention du Conseil général au sein des syndicats mixtes
- Requalifier 1 friche industrielle par an via l'EPF notamment
- Soutenir 10 projets immobiliers par an
- Instruire 100 dossiers de prêts d'honneur par an
- Suivre annuellement 100 entreprises aidées dans le cadre du partenariat avec la Banque de France
- Accompagner 10 projets de reprise d'entreprises par an
- Réaliser une actualisation de l'évaluation de l'efficacité des aides économiques en lien avec l'INSEE en 2014

Repères pour une évaluation

- Exemples d'indicateurs de suivi
 - nombre de conventions mises en place avec les Chambres consulaires (objectif de 3 conventions à terme)
 - nombre de projets immobiliers soutenus par an
 - nombres de prêts d'honneurs attribués par an
 - nombre d'entreprises suivies dans le cadre du partenariat Banque de France
 - nombre de reprises d'entreprises accompagnées dans le Doubs
 - nombre de réunions de concertation avec les territoires organisées par le Département
- Exemples d'indicateurs de résultat
 - réalisation du répertoire et du classement des ZAE
 - organisation d'une conférence de l'Economie par le Département
 - nombre d'hectares nouveaux créés chaque année / ZAE labellisées d'intérêt départemental
 - nombre de friches industrielles restructurées
 - actualisation de l'étude sur l'efficacité des aides économiques en partenariat avec l'INSEE
 - nombre d'actions « territorialisées » mises en place

A23 - Soutenir les filières structurantes de l'économie locale

Ce soutien direct ou indirect aux entreprises n'aurait qu'un effet limité sans soutien au transfert de technologie et à l'innovation portés par la nécessaire dynamique des filières et des pôles.

Le Conseil général a donc souhaité consolider les filières d'excellence du département afin de les aider à se structurer et à s'adapter aux mutations économiques dans une économie mondialisée. Cette ambition croise l'action engagée par d'autres partenaires : Etat et Région au travers de dispositifs régionaux (Contrats d'Aide à la Compétitivité (CAC)) ou pôles de compétitivité.

Avec la mise en place des CAC et surtout des pôles de compétitivité, les Départements ont été associés et sollicités financièrement.

Pour autant, la lisibilité de ces politiques reste imparfaite principalement pour les CAC. A l'origine conçus comme de véritables outils d'orientation et de coordination des politiques publiques, les CAC ne sont désormais considérés que comme des « chartes de développement ».

En soutenant les actions en amont de la production (soutien à la recherche, au transfert, aux pôles de compétitivité), le Département appuie les entreprises du Doubs pour la création et le développement de nouveaux produits innovants qui devront leur permettre de se positionner en avance de phase par rapport à leurs concurrentes d'autres territoires.

En soutenant cinq filières phares de l'économie, et plus particulièrement les deux pôles « Microtechniques » et « Véhicule du futur », le Département favorise une diversification des activités sur ces cinq axes structurants et à l'intérieur de chacun d'eux sur des niches porteuses pour les entreprises. Les actions collectives permettent également à plusieurs entreprises de partager leurs compétences pour développer de nouveaux produits et diversifier leur production.

Des actions telles que TERROIRS, MICRONOVE, ECONOMIA (conventions d'affaires) permettent de mettre en relation entreprises et acheteurs afin de diversifier le carnet de commande des entreprises du Doubs et limiter les risques liés au mono clientélisme. Pour autant, beaucoup reste à faire dans le domaine de la promotion de la diversification des entreprises.

L'action du Conseil général s'inscrira dans la dynamique des pôles de compétitivité, dont les conventions de financement viennent d'être renouvelées pour les trois prochaines années. C'est pourquoi le partenariat Collectivités locales et Pôles devra être renforcé et simplifié.

Dans ce sens, le Conseil général, en accord avec les responsables des pôles :

- mettra en place plusieurs fois par an un dialogue approfondi entre les responsables des pôles et les collectivités impliquées ; ce dialogue devra permettre aux élus de passer d'une logique de financeur de projets au coup par coup, à l'élaboration partagée d'une logique d'intervention des collectivités dans les pôles,
- travaillera à ce que les collectivités « financeurs » aient une analyse commune sur l'ensemble des dossiers portés par les pôles,
- favorisera l'émergence de projets intégrant les enjeux de développement durable, ainsi que de projets d'économie sociale et solidaire (reprise d'entreprises par des salariés, création de SCOP...).

A23.O1 - Filière microtechniques

La filière microtechniques regroupe près de 400 entreprises en Franche-Comté, dont deux-tiers dans le Doubs, utilisant des micro et nano technologies pour des applications industrielles très diversifiées (automobile, aéronautique, lunetterie, horlogerie, domotique, téléphonie, biomédical...). Elle représente environ 12 000 emplois et un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,4 milliards d'euros.

Dans le cadre de Doubs 2017, concernant le pôle « Microtechniques » lui-même, le Conseil général favorisera toutes les actions tendant à :

- structurer l'équipe du pôle en renforçant l'organisation et la clarification de ses partenariats avec TEMIS, l'Institut Pierre Vernier, la CCID...
- faciliter l'intégration de MICRONORA dans le pôle, qui doit devenir une vitrine et un lieu d'échanges pour le pôle,
- le rapprocher avec d'autres pôles de compétitivité et notamment le pôle véhicule du futur,

- permettre une expertise d'un rapprochement avec la Suisse et Rhône Alpes dans le cadre de l'arc des microtechniques en favorisant la complémentarité et obtenir une meilleure visibilité au niveau mondial.

A23.O2 - Filière automobile

Filière principale de l'économie du Nord Franche-Comté, elle emploie 90 000 salariés qui produisent un million de véhicules par an pour quatre constructeurs. Pour le pôle « Véhicule du futur » les préconisations suivantes sont proposées.

L'avenir automobile est aux technologies vertes. Moteur économe en carburant, ajustement des types de véhicules aux trajets, matériaux respectueux de l'environnement, gestion du trafic sont quelques-uns des projets portés par le pôle en ce sens. La communication pourrait s'orienter sur ces succès « verts » pour le futur plutôt que sur l'organisation nécessaire du pôle.

La notoriété du pôle est indispensable pour jouer le positionnement d'offreur de solutions.

Il devra par ailleurs :

- fournir l'information pour l'avenir de ses adhérents,
- travailler le rayonnement du pôle,
- revendiquer le poids de cette région avec l'émergence du pôle énergie (face à la concurrence des autres pôles mobilité en France dont MOVE'O).

Dans le cadre de Doubs 2017, le Conseil général soutiendra :

- le rapprochement du pôle « Véhicule du futur » avec d'autres pôles de compétitivité travaillant sur les véhicules et la mobilité et en partenariat avec le pôle « Microtechniques » en raison de son apport en terme de savoir-faire,
- le passage d'une logique automobile (grandes séries) à une logique véhicules (sur des niches : petites séries à motorisation alternative ou usage particulier...).

Par ailleurs, le Conseil général sera vigilant, en lien avec la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, à ce que l'action du pôle ait des retombées concrètes sur le territoire départemental.

A23.O3 - Filière agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire tire parti de la richesse de la gastronomie locale. Toutes les entreprises de ce secteur sont des PME-PMI en pleine évolution du fait de la structuration sur un schéma de sous-traitance de la grande distribution.

Le pôle VITAGORA Goût, Nutrition, Santé, associe les entreprises de Bourgogne et de Franche-Comté en s'appuyant essentiellement sur des organismes de recherche et d'enseignement supérieur de Bourgogne. Le CAC Agroalimentaire a été rédigé par la Chambre régionale d'agriculture et l'Association Régionale de l'Industrie Agroalimentaire et du Transfert de Technologie (ARIATT) qui regroupe 76 entreprises dont la moitié située dans le Doubs.

Il formule les préconisations suivantes :

- améliorer la compétitivité de l'ensemble du secteur agroalimentaire de façon durable en renforçant sa politique de qualité et de différenciation des produits, autour de ses nombreux savoir-faire,
- renforcer son ancrage territorial,
- conforter les positions acquises et conquérir de nouveaux marchés,
- valoriser les compétences humaines et adapter l'offre de formation.

Dans le cadre de Doubs 2017, le Conseil général soutiendra :

- le renforcement des filières qualité et de la structuration régionale des activités,
- la modernisation de ses outils de production et de transformation,
- la transmission des entreprises et la reprise voire la création d'activités dans l'agroalimentaire de façon équilibrée sur le territoire,
- la préservation des ressources naturelles (notamment l'eau) et le maintien de la biodiversité des milieux et des espèces,
- le développement des capacités d'innovation, d'adaptation voire de réactivité des entreprises,
- le rapprochement entre produits et terroirs « gage d'authenticité et de qualité »,
- la structuration de filières régionales courtes.

A23.O4 - Filière bois

La filière bois associe les communes forestières, les propriétaires privés, les établissements de travaux forestiers, les industries de première (scieries) et de seconde transformation (construction, mobilier, tournerie tableterie), et enfin les utilisateurs du bois-énergie (public et privé). Confrontée à une concurrence internationale tant au niveau des achats, du sciage que de la transformation du bois des forêts du Doubs, la filière se doit de réagir en s'organisant et en se dotant d'outils communs à même de lui permettre de rester compétitive.

Le CAC Bois formule les préconisations suivantes :

- mieux tirer parti de la ressource forestière en préservant sa gestion durable,
- consolider la filière bois-énergie,
- améliorer la compétitivité des entreprises de la filière bois,
- assurer une meilleure valorisation des bois et des produits de la filière au niveau régional,
- progresser vers l'excellence environnementale,
- développer les compétences et favoriser l'emploi,
- dynamiser la filière par l'innovation et la coopération interprofessionnelle.

Dans le cadre de Doubs 2017, le Conseil général soutiendra :

- une démarche de rapprochement et d'alliances, amont, aval et transversale au sein de la filière pour atteindre une masse critique et peser dans des négociations, y compris pour les approvisionnements (partenariat entre scieries, communes forestières et propriétaires privés en amont et transformateurs en aval),
- les démarches de sécurisation des approvisionnements avec les communes forestières,
- le projet de création d'une marque collective qui permette de communiquer internationalement « Bois du Jura »,
- la structuration de filières régionales courtes.

A23.O5 - Filière plasturgie

La filière regroupe différents métiers complémentaires, des études à la production, quelquefois encore en grandes séries. L'essentiel des entreprises de la filière, de tailles très variées, est regroupé au sein d'Allizé plasturgie Franche-Comté qui compte 120 adhérents dont les 2/3 dans le Jura.

Le pôle de compétitivité est Plastipolis dont le territoire couvre les régions Rhône-Alpes et Franche-Comté.

Le CAC Plasturgie formule les préconisations suivantes se déclinant autour d'un axe transversal, le développement durable, et de quatre axes de progrès :

- le développement des compétences,
- les nouvelles offres de produits et services,
- la performance technologique et l'innovation,
- les nouveaux modes de management et d'organisation.

Dans le cadre de Doubs 2017, concernant le pôle Plastipolis, le Conseil général soutiendra uniquement les projets qui intègrent des entreprises du Doubs.

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)

- Participer à la mise en place et au soutien d'une action collective nouvelle chaque année pour les filières microtechniques, automobile, agro-alimentaire et bois
- Veiller à ce que les actions collectives proposées dans le cadre des CAC par filières prennent en compte des enjeux de promotion commune, de connaissance des marchés et de prospection internationale
- Etre acteur de la gouvernance des pôles de compétitivité « Microtechniques » et « Véhicule du futur »
- Obtenir une activité plus soutenue des pôles (nombre de projets d'entreprises doubiennes soutenus) et un meilleur classement de ceux-ci dans les évaluations nationales
- Obtenir le renouvellement de la labellisation des pôles

Repères pour une évaluation

- Exemples d'indicateurs de suivi
 - nombre d'actions collectives nouvelles chaque année pour les filières microtechniques, automobile, agroalimentaire et bois
 - nombre de nouveaux marchés détectés par les pôles
 - nombre de réunions stratégiques par pôle associant le Conseil général chaque année
- Exemples d'indicateurs de résultat
 - vérification de la prise en compte des enjeux filières
 - montant effectif du budget des pôles financé par des fonds autres que publics